



Propositions relatives aux épreuves d'examen en prévention-santé-environnement (PSE)

Classes préparatoires au CAP, voie professionnelle

Février 2019



Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

■ Objectifs de l'épreuve :

- valider les compétences du programme, en mobilisant les connaissances acquises en enseignement de PSE en classes préparatoires au CAP ;
- valoriser la certification au sauvetage secourisme du travail en la prenant en compte dans l'évaluation de la PSE.

■ Nature de l'épreuve

Deux situations d'évaluation (SE) évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) :

- une situation d'évaluation 1 (**SE1**) réalisée par un professeur de biotechnologies option santé-environnement (BSE) formateur INRS (Institut national de recherche et de sécurité) dans le cadre de la certification en sauvetage secourisme du travail (SST) ;
- une situation d'évaluation 2 (**SE2**) rite qui se déroule en fin de formation.

■ Durée de l'épreuve

- **Situation d'évaluation 1**: prise en compte du résultat de l'examen de certification du SST.
- **Situation d'évaluation 2** : 45 minutes.

■ Périmètre de l'épreuve (compétences évaluées, partie du programme visée ...)

- La **SE1** permet de valider les acquis des modules C3-C4-C6-C8 et les compétences 2 et 6 (communication orale).
- La **SE2** permet de valider les acquis les thématiques A, B, C (à l'exception de C8) et D et les compétences 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 et 6 (communication écrite).

■ Composantes et modalités de l'épreuve

Situation d'évaluation 1 (SE1) pratique et orale (notée sur 6 points)

Le professeur de BSE évaluateur de la PSE s'appuie sur la prestation du candidat, évaluée lors de la passation du certificat de SST et attribue une note en fonction d'une grille selon les compétences manifestées lors de cette prestation.

Lors de la certification SST, les compétences suivantes ont été évaluées :

- **compétence 2** : Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée (SST) ;
- **compétence 6** : Communiquer (à l'écrit et) à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

Prise en compte de l'évaluation des gestes de secours (3 points) : évaluation du module C8 (gestes d'urgence).

Prise en compte de l'évaluation à l'oral (3 points) : évaluation des modules C3-C4-C6-C8 (démarche de prévention des risques et de la connaissance des acteurs et des organismes de la prévention à partir de la situation d'accident support de la partie pratique).

Situation d'évaluation 2 (SE2) écrite notée sur 14 points, (durée : 45 minutes)

Cette situation d'évaluation se situe en fin de formation et permet d'évaluer :

- les thématiques A, B, C (à l'exception de C8) et D
- les compétences du programme suivantes :
 - **Compétence 1** : Traiter une information.
 - **Compétence 2** : Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée (sauf une situation d'accident du travail).
 - **Compétence 3** : Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention.
 - **Compétence 4** : Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation.
 - **Compétence 5** : Argumenter un choix.
 - **Compétence 6** : Communiquer à l'écrit (et à l'oral) avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

À partir de l'analyse d'une situation de la vie sociale, de la vie professionnelle ou d'un fait d'actualité, le candidat mobilise des connaissances sur trois thématiques au moins parmi les 4 (A, B, C, D) dont obligatoirement la thématique A et C en s'appuyant sur une documentation.

■ Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap

Évaluation pratique des gestes de secours (3 points) : l'évaluateur demande au candidat d'expliquer à une personne la démarche à suivre et le geste à effectuer.

■ Modalités particulières pour les candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat

Épreuve ponctuelle écrite : durée 1h – 20 points

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- **Compétence 1** : Traiter une information.
- **Compétence 2** : Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée.
- **Compétence 3** : Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention.
- **Compétence 4** : Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation.
- **Compétence 5** : Argumenter un choix.
- **Compétence 6** : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux thématiques A, B et D, l'autre à la thématique C. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacune des thématiques.

Première partie :

Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur au moins 2 des thématiques A, B, C ou D dont obligatoirement les thématiques A et C. Il permet d'évaluer des compétences et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie :

Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 6 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 4 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.